

2015 : pour un syndicalisme en positif !

Sacrifier à la tradition n'empêche pas l'authenticité : aussi, au nom de l'UNSA et en mon nom personnel, je vous présente, à toutes et à tous, nos vœux les plus sincères pour une bonne et heureuse année 2015 pour vous et vos proches, dans votre vie personnelle comme professionnelle.

C'est évidemment d'abord en direction d'une amélioration de la situation économique et donc de l'emploi que se dirigent nos souhaits : ils sont l'une des clés principales du maintien de la cohésion sociale dans notre pays et en Europe, avec le maintien de notre protection sociale et de nos services publics. Mais, parce que nous sommes des syndicalistes qui savons que la mobilisation et l'action sont déterminantes en la matière, les vœux que je formulerai se porteront aussi sur le syndicalisme lui-même.

Face aux difficultés sociales, face aux défis posés par les mutations dans un cadre mondialisé de la société, du travail et de l'économie, face aux impératifs absolus de protection de notre planète, la capacité du syndicalisme à répondre avec efficacité est en effet interrogée. Avec humilité mais avec ténacité, l'UNSA n'entend pas se dérober à ce questionnement qui l'interpelle d'abord elle-même.

Quelles réponses apporter aux évolutions du Travail, aux aspirations et aux besoins nouveaux des salariés ? Quel modèle de syndicalisme voulons-nous promouvoir ? Quelle stratégie collective pour gagner ensemble notre représentativité nationale interprofessionnelle ? C'est à toutes ces questions que notre congrès, qui se déroulera cette année à Montpellier, du 31 mars au 2 avril, devra répondre. Aux adhérentes et adhérents, aux structures interprofessionnelles, aux syndicats et aux fédérations de s'en emparer et de s'investir dans ce grand moment de notre vie collective.

Alors oui, résolument, 2015 sera, pour nous tous, une année d'espérance avec l'UNSA : celle d'un syndicalisme en positif, réformiste et clairement ancré sur des valeurs solidaires et démocratiques, dynamique et combatif, utile et efficace !

Luc Bérille, secrétaire général

Projet de loi pour la croissance et l'activité : l'UNSA auditionnée par le rapporteur général de la Commission spéciale de l'Assemblée nationale.

Une délégation composée de Luc Bérille, Florence Dodin et Vanessa Jereb a été reçue le 5 janvier par Richard Ferrand, rapporteur général accompagné de Stéphane Travert, rapporteur thématique et Sandrine Mazetier, Vice-présidente de l'Assemblée nationale.

L'UNSA a d'abord livré son analyse globale du projet de loi, relevant les mesures positives, comme les dispositions de nature à acter des reculs pour les salariés ou pour le dialogue social. Fidèle à sa conception du syndicalisme réformiste, utile et efficace pour les salariés, elle s'est ainsi attachée sur des sujet aussi divers que le travail dominical et en soirée, le périmètre d'application des critères de licenciements, le délit d'entrave, le fonctionnement du dialogue social, la réforme de la justice prud'homale, le transport par autocar.. à proposer des amendements, mais aussi à porter des propositions nouvelles et concrètes pour en améliorer les dispositions. Elle a aussi dit son opposition aux mesures qui seraient de nature à acter des régressions sensibles et inacceptables.

L'UNSA continuera à faire valoir ses propositions et ses analyses pour améliorer ce projet de loi.

Le CPF est arrivé, il faut s'en emparer !

À partir du 5 janvier 2015, plusieurs millions d'actifs, salariés du privé et demandeurs d'emploi, vont pouvoir ouvrir leur compte personnel de formation (CPF) et y inscrire leurs crédits d'heures du DIF (www.moncompteformation.gouv.fr).

Ils pourront aussi, à cette occasion, prendre connaissance de la liste de formations éligibles les concernant. Le CPF, créé par la loi de sécurisation de l'emploi de juin 2013, a été précisé dans la loi du 5 mars 2014 réformant la formation professionnelle. Il correspond à une revendication historique de l'UNSA et nous souhaitons vivement sa réussite, afin que les publics les plus fragilisés face à l'emploi puissent enfin concrétiser leurs projets professionnels à travers des parcours de formations adaptés à leurs besoins.

Le syndicat UNSA Transports Urbains n'est pas signataire de l'accord de branche concernant le pacte de responsabilité

L'UNSA s'est engagée dans la démarche du pacte de responsabilité afin de faire aboutir par la négociation des engagements concrets pour l'emploi. C'est ainsi qu'elle a signé un accord dans la branche « assurances ». Il n'en est pas de même dans les transports urbains où le contenu de l'accord n'est pas à la hauteur de nos attentes.

En effet, force est de constater que l'UTP (l'organisation d'employeurs) ne prend aucun engagement en terme d'évolution d'emploi et ne restitue pas les avantages consentis par les mesures qui accompagnent le Pacte de solidarité. C'est la raison pour laquelle l'UNSA n'est pas signataire de cet accord.

En effet, l'UTP (Union des Transports Publics) propose de créer seulement 1.200 nouveaux emplois en contrat à durée indéterminée sur les trois prochaines années. Il est à noter que le transport urbain est un secteur non « délocalisable » et en expansion, donc créateur d'emplois (création et/ou prolongement de lignes de bus et de tramway, augmentation de la productivité, des plages horaires ...).

Sur les dix dernières années c'est une moyenne de 625 nouveaux emplois par an qui ont été créés.

Projet de reprise du verrier ARC International :

l'UNSA dénonce deux conditions inacceptables

Le verrier ARC International (5.600 salariés dans le Pas de Calais), au sein duquel l'UNSA est premier syndicat avec 28% des voix, est en difficulté depuis plusieurs années et fait l'objet d'un projet de reprise par le fonds d'investissement américain PHP. Le ministre de l'Économie, M. Emmanuel Macron, en déplacement à l'usine le 24 décembre, a annoncé aux salariés et à la presse qu'ainsi ARC était sauvé.

Lire la suite

En fait, le repreneur pose pour conditions le licenciement de 556 salariés, des modifications de contrat de travail et une profonde réorganisation de l'usine.

Mais il pose aussi deux conditions inacceptables pour l'UNSA :

- l'abandon de la demande de classement amiante de l'entreprise et, pire, le renoncement à défendre individuellement les salariés malades de l'amiante.
- la négociation d'un accord majoritaire de PSE en 13 jours tout compris, au lieu des 4 mois prévus par le Code du travail.

Si l'UNSA comprend bien qu'il y a une certaine urgence à régler le dossier, ces deux conditions sont scandaleuses. On ne peut pas demander à un syndicat de renoncer à son essence même, la défense individuelle et collective des salariés. Il n'est pas non plus possible de bâcler en 13 jours un dossier qui exige un examen sérieux du projet industriel du repreneur et une négociation du contenu du PSE. Il ne serait pas sérieux non plus de prétendre que quelques semaines de délai dans la mise en œuvre du PSE mettraient la société en péril. En effet, le PSE prévoit que la majorité des départs serait étalée entre juillet 2015 et juin 2016.

L'UNSA n'acceptera donc pas de renoncer à aider les victimes de l'amiante à ARC International et n'acceptera pas de s'engager dans une négociation en 13 jours qui ne permet ni au CE de procéder à un examen sérieux du projet de reprise, ni aux CHSCT de s'assurer que les conditions de travail des restants ne sont pas dégradées, ni aux DS de négocier correctement un accord de PSE. Elle envisage toutes les actions possibles pour ramener la direction à la raison et construire une large base intersyndicale.